

**L'interférence linguistique et polyphonie énonciative dans *Véhi-Ciosane* de Sembène
Ousmane et *Les soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma**

Kouadio NGUESSAN

Université Alassane OUATTARA

lanzinar@yahoo.fr

Lidwine Aminata COULIBALY

Université Alassane OUATTARA

Lidwine.coul@gmail.com

Résumé : La polyphonie énonciative est le résultat de l'interférence linguistique, issue du croisement des cultures, qui laisse le locuteur tiraillé entre la langue maternelle et celle d'emprunt. Cette mixture à la fois culturelle et linguistique favorise un dédoublement du locuteur, à travers l'usage de deux lexiques différents, dans une même structure énonciative, au cours de l'acte de communication. Ce qui entraîne une polyphonie, avec l'impression de deux locuteurs parlant deux langues différentes.

Mots clés : Interférence, polyphonie, langue, chevauchement, pluralité de voix.

Abstract: Enunciative polyphony is the result of linguistic interference, resulting from the crossing of cultures, which leaves the speaker torn between the mother tongue and the borrowed one. This mixture, both cultural and linguistic, favors a doubling of the speaker, through the use of two different lexicons, in the same enunciative structure, during the act of communication. This leads to polyphony, with the impression of two speakers, speaking two different languages.

Key words: Interference, polyphony, language, overlapping, plurality of voices.

Introduction

La linguistique, présentée par A. Martinet (1970, p.6) « est l'étude scientifique du langage humain (...) se fonde sur l'observation des faits et s'abstient de proposer un choix (...) au nom de certains principes esthétiques et moraux ». Ainsi, langue et société sont pour les hommes des réalités inconscientes tel les présente E. Benveniste (1974, p.94) « Ni l'une ni l'autre ne peuvent être changées par la volonté des hommes. Ce que les hommes voient changer (...) ce sont les institutions (...) ce sont les désignations nouvelles qui se multiplient, qui se remplacent et qui sont toujours conscientes (...) ».

Cependant, les locuteurs africains s'exprimant en langue française, langue coloniale, donc une culture étrangère à l'Afrique, ont du mal par moment à traduire avec aisance certaines réalités propres au continent dans la production de leur énoncé avec tout le sens qu'elle contient, comme l'utilisation du lexique Wolof « guevei-diudu », (une griotte spécialisée dans la généalogie des familles des castes) O.Sembène (1966, p.35), dans la structure syntaxique française : « Elle était son guevei-diudu. Une vieille amie les liait un peu particulièrement ». Également, « Si Jacques Prévert s'amuse en parlant d'un "biangle isopoivre", il suppose que le lecteur pensera aussitôt au "triangle isocèle", donc "iso-sel", dans l'association d'expérience "poivre et sel" . Ce jeu, lié ici également au signifiant, devient propre à une langue déterminée et est parfois intraduisible.». B. Pottier (1992, p. 24). D'où, l'intervention par moment de mots dialectaux, créant des strates. C'est-à-dire la superposition de deux langues. Cette stratification relève de la volonté de rapprochement des langues française et africaine, pour un mieux être expressif. Aussi cette immixtion du dialecte dans la langue française ou interférence linguistique n'est pas inopinée. Elle intervient d'une part dans la recherche du locuteur à trouver les termes adéquats pour traduire avec précision certains besoins intraduisibles dans l'autre langue et des pensées nouvelles, et d'autre part relève de l'expressivité propre au locuteur africain à faire transparaître toutes ses émotions, ses sentiments, mais surtout, sa vision des choses .

Ainsi, l'apport des termes dialectaux non encore lexicalisés, mais utilisés dans la langue française codifiée et normée favorisent une interférence, une mise en relation de plusieurs langues, de plusieurs phonèmes, qui engendre plusieurs "sons phoniques ". L'on parle alors de polyphonie qui peut se percevoir tant au plan lexical par la formation

des strates, qu'au plan syntaxique par la distorsion de la langue française pour un besoin communicatif, comme le présente Sembene Ousmane et Ahmadou Kourouma dans *Véhi Ciosane ou Blanche Genèse* et *Les Soleils des Indépendances*.

Néanmoins, cette interférence linguistique ne favorise-t-elle pas la subversion de la langue française par les auteurs africains ? La fusion de la langue française (langue écrite) et des langues africaines (langue orale) ne témoigne-t-elle pas d'une double culture et d'une double énonciation de l'auteur ?

La présence des items dialectaux dans la langue française influence fortement, la syntaxe et la sémantique française. Cette fusion des deux langues crée une interférence linguistique, aboutissant à une double énonciation, une pluralité de voix à travers l'usage de deux langues.

L'objectif est de montrer que l'interférence linguistique participe activement à l'évolution de la langue française, à sa mue, à travers les différents emprunts faits aux autres langues pour une parfaite mise en train de la dynamique communicative, visant une culture de l'universel, une langue universelle.

Dans une démarche structurale en rapport avec la construction énonciative, et interprétative liée à la subversion lexicale et syntaxique de la langue française par les mots dialectaux, il sera d'abord abordé la question de l'influence lexicale et syntaxique de la langue française par les items dialectaux, ensuite l'aspect de la pluralité des langues et la duplication des auteurs dans le processus énonciatif, et pour finir relever le chevauchement des langues et des locuteurs.

1- Les interférences linguistiques dans Véhi-Ciosane et Les Soleils des indépendances

L'interférence linguistique est un phénomène causé par le contact des langues. Elle consiste en l'influence d'un système linguistique sur l'autre. Les interférences linguistiques sont donc des superpositions, des combinaisons de deux langues différentes, l'immixtion d'une langue dans une autre pour un besoin communicatif, qui se justifie par l'histoire de la langue française dont parle A. Martinet (1970, p.169) « L'histoire de mots français aussi divers (...) suppose bilinguisme et interférence (...) et des périodes d'interférence distinctes de celles qu'il faut supposer à la naissance même de la langue (...) c'est dire l'importance des phénomènes de contact de langue (...) ». Ces

interférences se perçoivent plus au plan lexical à travers une influence de la lexicologie française qui n'exclut pas la syntaxe.

1.1- Une influence lexicologique de la langue française

L'influence lexicologique est en rapport avec « l'évolution d'une langue qui est sous la dépendance de l'évolution des besoins communicatifs du groupe qui l'emploie ». A. Martinet (1970, P.173). L'évolution de ces besoins est en rapport avec l'évolution économique, sociale, intellectuelle du groupe. L'apport des lexiques locaux dans des structures énonciatives françaises, favorisent l'extension lexicale de la langue française, bien qu'engendrant une complexité énonciative. C'est-à-dire que le locuteur utilise des lexiques de différentes langues dans sa structure énonciative, selon le degré de connaissance et de compréhension de son interlocuteur.

Il s'agit d'un processus d'extension de l'axe paradigmatique de la langue d'emprunt, qui se veut malléable et perméable aux autres langues, comme l'exemple qui suit :

1

Est-ce que tu accorderais plus de crédit aux paroles de ce type de rien qu'à ton **guévéli-diudu** ? (O.Sembène, 1966, p.39).

2

« **Guévéli-diudu** » en langue wolof est une griotte historienne spécialisée dans la généalogie des castes et des personnes.

3

Allah a sacré le mariage, c'est un totem. (A. Kourouma, 1970, p76).

« **Allah** » est un lexique malinké, emprunté à l'arabe dans le contexte religieux, qui signifie « Dieu ». Il apparaît comme inadapté dans une structure lexicale française, pourtant participe du discours. Le locuteur peut en effet appartenir à plusieurs communautés linguistiques. Et donc selon que son interlocuteur emploie une langue ou une autre.

Bien que ces mots dialectaux constituent ce que l'on peut qualifier "d'intrus" dans la structure lexicale française, il n'en demeure pas moins que cela relève de la compétence

langagière du locuteur qui mobilise ses connaissances en vue d'un mieux-être expressif, comme le justifie Cathérine Kerbrat-Orecchioni :

« Les modèles de compétence linguistique explicitent l'ensemble des connaissances que les sujets possèdent de leur langue ; mais lorsque ces connaissances sont mobilisées en vue d'un acte énonciatif effectif, les sujets émetteurs et récepteurs font fonctionner des règles générales qui régissent le processus d'encodage et de décodage, et dont l'ensemble une fois explicité (...) constituerait les « modèles de production et d'interprétation ». ». (C. Kerbrat-Orecchioni, 2011, p.21).

L'influence lexicologique de la langue française par les mots dialectaux apparaît comme un acte involontaire, inconscient lors de la mise en marche de la communication, dans laquelle interviennent les compétences idéologiques et culturelles qui déterminent la psychologie du locuteur ou du récepteur. L'influence du lexique ne peut cependant se faire sans porter entorse à la syntaxe eu égard aux liens qu'entretiennent les morphèmes dans l'énoncé.

1-2 Une influence syntaxique de la langue française

La syntaxe, « elle est l'étude de l'agencement des mots pour produire des énoncés compréhensibles par le locuteur » (J. K. Gbaguidi, 2013, p.122). La syntaxe est donc en rapport avec la situation d'énonciation et la connaissance du locuteur de la langue parlée.

L'influence syntaxique de la langue française se perçoit au travers de la subversion : Autrement, le rejet de la norme par le locuteur. la langue française. L'influence syntaxique intervient par interférence entre une langue fixée par des normes grammaticales qui la régissent, telle que la langue française et des langues sans grandes règles grammaticales à observer, telles que les langues locales. A. Martinet (1970, p.170), le justifie par ces propos : « En matière de syntaxe, les interférences sont surtout fréquentes à partir des langues dites à ordre fixe, (...) vers des langues dites à ordre libre (...) ». Les faits de structure morphologique ne s'empruntent pas, l'on constate simplement que le bilingue est aussi embarrassé que le serait l'unilingue pour analyser un amalgame, et qu'il ne transfère d'une langue à une autre que des monèmes fonctionnellement bien délimités, comme l'exemple ci-après :

4

Elle vole comme une Toto. (A. Kourouma, 1970, p.129).

« Un Toto », en langue malinké : « un rat ». Ce morphème, en rapport avec le règne animal, intervient pour comparaison péjorative, pour rabaisser le personnage, qui manque de vertu et de savoir vivre. « *Toto* » : *symbolise le vol*, dans la tradition malinké.

« Toto » : complément d'objet direct [C.O.D.] du verbe “*vole*”. La position syntaxique du groupe nominal, « Un Toto », mettant en relief l'avantage de l'interférence syntaxique entre les langues, qui octroie à l'énoncé une autre valeur sémantique. Elle couvre également tous les faits d'emprunt pour donner un registre nouveau, en élargissant le champ des variations d'un phonème.

5

Ce matin d'aujourd'hui, j'ai fini mon aïyé. (O. Sembène, 1966, p.38).

« aïyé » est le nombre de jours donnés à chaque coépouse pour la cuisine et la réception de l'époux dans sa chambre. Ce morphème wolof n'a pas d'équivalent en langue française. Il fait partie du lexique wolof du mariage. Sa présence dans la syntaxe française en tant que Complément d'Objet Direct [C.O.D], constitue un apport au lexique français, comme les exemples suivants.

6

Moi, mon Yallah, j'ai toujours obéi à tes commandements, interprété ce que j'ai entendu. (O. Sembène, 1966, p30)

7

Disons-le, parce que Allah aime le vrai. (A. Kourouma, 1970, p.129).

Ici « Allah » en langue malinké, tout comme « Yallah » en langue wolof, s'invitent dans la construction syntaxique française, enrichissant le lexique.

L'interférence est un procédé linguistique qui favorise la fusion des langues au travers d'un bilinguisme résultant d'une double cultururation du locuteur. En d'autres termes, l'influence lexicologique de la langue française par les langues africaines, dans les œuvres romanesques africaines, écrites dans la langue française entraîne une singularité syntaxique, caractérisée par la superposition de deux ou plusieurs langues, donnant l'impression de plusieurs langues ou voix.

2. La polyphonie énonciative dans Véhi-Ciosane et Les soleils des indépendances

La polyphonie, selon Le Nouveau Petit Robert, est « la combinaison de plusieurs voix, de plusieurs parties dans une composition. » (P. Robert, 2007, p.1957). Ainsi, la polyphonie énonciative se présente comme la superposition de deux langues doublement articulées par un même énonciateur. Cette stratification du français avec les idiomes africains donne l'impression d'une pluralité de voix et d'énonciateur.

2-1 De la pluralité de voix à la multiplication de l'auteur

La pluralité de voix relève de la structure énonciative qui fusionne deux langues différentes, issues de deux cultures différentes : la langue française et la langue africaine. Également, la pluralité de voix se perçoit par la double culture de l'écrit (langue française) et de l'oral (langue africaine). L'énonciateur se trouve donc partagé entre les cultures. Cela justifie la fusion lexicale suivante, et donne lieu à la perception d'un doublement de langue, une double énonciation, donc d'énonciateur et de voix.

8

Sais-tu, Guedj, que Khar est femme. Elle l'est depuis le barahlu. (O.Sembène, 1966, p.42).

« barahlu », huitième mois du calendrier wolof. Ici, il y a le contact de deux langues : français + wolof. Cet énoncé harmonieusement établi, par appel des morphèmes, de deux langues qui se veulent complémentaires, traduit une double personnalité de l'auteur, qui a épousé deux cultures, parle en deux voix différentes, et à la fois à deux interlocuteurs de différents continents (Europe et Afrique). Un mélange qui jouit d'une syntaxe relative à l'expression de la pensée du locuteur, qui se fait dans sa langue maternelle, comme le présente la syntaxe observée : Sais-tu, Guedj, que Khar est femme. Elle l'est depuis le barahlu. L'on aurait pu dire : « Sais-tu que Khar est femme ? »

La phrase simple : « Elle l'est depuis le barahlu » est un énoncé qui admet une inversion du C.O.D. suscité par la pronominalisation, qui rentre toujours dans le cadre de la sacramentalité de la femme, en rapport avec les principes socio-culturels, comme une marque de respect, et de la préservation de la dignité féminine. En témoigne le pronom personnel « elle ». Le locuteur aurait pu dire : « *Khar (elle) est femme (l'est) depuis le*

huitième mois du calendrier wolof (le barahlu) ». La syntaxe est correcte, mais présente un écart sémantique par la codification avec l'expression wolof.

De ce qui précède, l'on assiste à une double culture du locuteur qui possède à la fois la culture wolof et française. Il se dédouble par le parler de ces deux langues, qui lui attribuent une double casquette.

L'observance de la polyphonie dans les énoncés ne relève pas uniquement du mélange de deux langues par les emprunts aux idiomes locaux, ou de deux systèmes d'expression, mais d'une compétence linguistique de l'énonciateur. Car, « Les langues dont l'homme prend en main le destin sont conçues, si limitée que soit son action sur le processus naturel (...) à condition qu'elle tienne compte des besoins réels de ceux qui parlent. » (C. Hagège, 1982, p.125). Pour dire que les emprunts ne sont ni fortuits, ni déstabilisateurs, mais pénètrent les structures lexicales, pour un mieux-être expressif.

9

De la marmaille échappée des cases convergeaient vers la camionnette en criant : « Mobili ! », en titubant sur des jambes de tiges de mil et en balançant de petites gourdes de ventres poussiéreux. (A. Kourouma, 1970, p.103).

Cet énoncé présente plusieurs locuteurs : un locuteur malinké et un locuteur français.

Morphème malinké : (Mobili !) Morphèmes français :

(De la marmaille, échappée des cases, la camionnette, sur des jambes de tiges de mil, de petites gourdes de ventres poussiéreux.) Le locuteur incarne donc une double personnalité : malinké / français. Il s'exprime en fusionnant deux langues différentes, donc observe deux voix. D'une part, la voix de l'Africain parlant sa langue et d'autre part la voix du colonisé, qui étale sa force intellectuelle par l'adaptation des morphèmes de la langue africaine à la structure syntaxique normative française. Cette pluralité de voix engendre une pluralité de locuteurs, qui est en effet une division, un dédoublement du locuteur entre sa langue source et celle imposée au plan national. La superposition d'une langue sur l'autre, ou la stratification du français, peut conduire à la formation d'une nouvelle langue créole. Ainsi, ces mélanges de plusieurs langues conduisent à une polyphonie. « Chaque représentation mentale est susceptible d'être manifestée linguistiquement de multiples façons ». (B. Pottier, 1992, p. 33).

Ce qui sous-entend que la polyphonie est inhérente à l'acte de communication. Elle prend naissance depuis la conception de l'idée, pour se réaliser à sa concrétisation. « Le phénomène est général, même si chaque Langue Naturelle (LN) a ses solutions spécifiques. » (B. Pottier, 1992, p. 33). La polyphonie se perçoit donc sémantiquement, dans la mesure où un énoncé peut signifier une chose dans sa littéralité et autre chose par sa syntaxe.

10

Déjà cinq soleils de tombés, de parcourus. (A. Kourouma, 1970, p.120).

Ici se présente un doublement de voix, une mixture de culture : Celle de la culture occidentale par ↔ utilisation de la langue française (morphème français) + l'écriture (culture occidentale). Et celle de la culture africaine par ↔ la transposition littérale du Malinké en français : l'oralité. L'oralité fusionne donc l'écriture : l'énonciateur est écartelé entre deux cultures, (occidentale + africaine). En effet, « Déjà cinq soleils de tombés, de parcourus. », dans la littéralité, fait appel à un fait insolite, autrement dit, un fait qui surprend, parce qu'il sort de l'ordinaire. Dans la langue française, le soleil ne *tombe pas mais se couche*. On ne parcourt pas le soleil, mais *le temps*. Car, *tombés*, correspond à une défaite, un anéantissement. *Parcourus* correspond à *la traversée d'un espace*. Or, dans les langues africaines, l'interprétation diffère, tout comme dans la langue Malinké, où, *tombés = couchés, finis, passés / parcourus = utiliser inutilement / soleils = jours / temps*. Il y a par ailleurs une répétition, (tombés et parcourus). Les deux participes passés conduisent à la même réalité : *l'achèvement du temps*. Car, le parler africain est imagé, métaphorique, parce qu'il est en rapport avec la vie quotidienne.

Donc : « Déjà cinq soleils de tombés, de parcourus », ce qui signifie : « Cinq jours sont déjà passés ».

La polyphonie relève donc d'une compétence linguistique du locuteur.

11

Prête tes oreilles, Salimata, et pense bien mes paroles ! Le dire se démêle comme les plumes de ce coq. (A. Kourouma, 1970, p.76)

Cette pluralité des voix et des énonciateurs favorise le chevauchement des langues et des locuteurs.

2-2. Le chevauchement des langues

Le chevauchement, selon Le Petit Robert de la langue, est le « croisement de deux objets qui se recouvrent en partie, qui empiète l'un sur l'autre » (P. Robert, 2007, p.415). Il s'agit d'un débordement linguistique, favorisé par la fusion de deux langues, qui bien qu'étant opposées, se veulent complémentaires dans une structure énonciative.

Le chevauchement des langues induit une coopération morphologique et syntaxique entre langue française et langue africaine, dans le cadre de la communication.

12

Tout le monde sait que c'est le *navétanekat*. (O.Sembène, 1966, p. 39).

2-2-1. Locuteur wolof et français

Le locuteur est natif du Sénégal, une colonie française. La langue française lui a donc été imposée par le colonisateur, une langue reléguée au second plan après la langue wolof, parlée au plan national. Le locuteur est donc ancré dans la culture et les mœurs sénégalais, mais imprégné de la culture occidentale. Le chevauchement des deux langues est donc, un acte linguistique tels les exemples suivants :

13

L'aîné du *ndiatigui* n'avait pas toute sa raison. (O.Sembène, 1966, p.46).

Ndiatigui ↔ maître de maison (langue wolof).

14

Derrière le *mbagne-gathié* qui protège du regard étranger. (O.Sembène, 1966, p33).

mbagne-gathié ↔ écran de palissade (langue wolof).

2-2-2. Locuteur malinké et français

Tout comme le locuteur wolof, le locuteur malinké, est issu du nord de la Côte d'Ivoire, où est pratiquée cette langue. Le malinké fusionne donc de manière inconsciente mais harmonieuse la langue d'emprunt qui est le français. La culture malinké s'invite dans le parler du locuteur, par les interférences entre la langue française et les expressions malinké en rapport avec la tradition, à preuve :

15

Qu'*Allah* continue de bénir et de renforcer la communauté malinké de la capitale ! (A. Kourouma, 1970, p.81) *Allah* ↔ Dieu (Rapport avec la religion Musulmane).

16

Il y avait une semaine qu'avait fini dans la capitale Koné Ibrahima, de race malinké, ou disons-le en malinké : il n'avait pas soutenu un petit rhume. (A. Kourouma, 1970, p.9).

Traduction correcte en langue française : Il y avait une semaine, qu'est décédé à la capitale, Koné Ibrahima, un malinké, suite à une courte maladie.

Ici, il s'agit d'une traduction littérale du malinké en français : une superposition de deux cultures différentes, qui engendre sémantiquement une polyphonie.

Indéniablement, le chevauchement des langues engendre celui des locuteurs, tout en favorisant la polyphonie.

Les influences lexicologiques d'une langue sur une autre, la syntaxe française influencée par l'invitation des langues africaines, tout comme les traductions littérales des langues africaines en français sont des interférences linguistiques, qui conduisent à la polyphonie. Celle-ci apparaît donc comme la recherche d'une culture de l'universel pour un mieux-être expressif.

Conclusion

Retenons que les locuteurs, dans l'acte énonciatif, ne peuvent se départir de la langue naturelle, qui les détermine et les particularise. Les langues africaines s'entremêlent à la langue française dans une structure énonciative mettant en relief la compétence linguistique de l'auteur . L'interférence linguistique crée une aisance du locuteur dans l'acte de communication, dans la mesure où, il possède un paradigme enrichi favorable au bilinguisme dont il fait preuve.

Également, l'interférence linguistique par la stratification des langues et leur chevauchement conduit à la polyphonie caractérisée par un dédoublement du locuteur, issu de deux ou plusieurs cultures linguistiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Corpus

KOUROUMA Ahmadou, 1970, *Les soleils des indépendances*, Éditions du Seuil.

SEMBENE Ousmane, 1966, *Le mandat*, Éditions Présence Africaine

Autres ouvrages

COCULA Bernard et PEYROUTET Claude, 1978, *Didactique de L'expression, De la théorie à la Pratique*, Paris, Éditions Delagrave.

GBAGUIDI K. Julien, 2013, *Comprendre la linguistique pour enseigner le français et d'autres langues*, Nîmes, France, Cotonou, Bénin, Les Éditions Weziza et Les Éditions An-Nour.

HAGEGE Claude, 1982, *La Structure des Langues*, Paris, boulevard Saint Germain, Presse Universitaire de France.

JOLLIN-BERTOCCHI Sophie, 2003, *Les Niveaux de Langage*, Paris Cedex 15, Éditions Hachette Livre.

KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 2011, *L'énonciation*, France, Éditions Armand Colin.

MARTINET André, 1970 - 1996, *Elément de linguistique générale*, Armand Colin / Masson, Paris.

POTTIER Bernard, 1992, *Sémantique générale*, Paris, Presse Universitaire de France.

ROBERT Paul, 2007, *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Nouvelle éditions Millésime.